

Le quatre mars deux mille quinze, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 25 février 2015, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Guy ROMAIN, Maire.

Etaient présents : M. ROMAIN, M. TOUCHAIN, Mme LEBRETON, M. BIGOT, Mme ROUTIER, M. THOUIN, Mme LEPLÉ, M. HAUTON, Mme PIERRE dit FORTIER, Mme GOMEZ, Mme DEPIEDS, M. LAURENT, Mme LIARD, M. BOUÉ, M. HAREL, Mme NOËL, M. BEQUET, M. PINHO, Mme MORIN, Mme GAUDEMER, M. de COLOMBEL, Mme TASSUS, M. GOURDEL, M. MIFTAH.

Etaient absents et excusés : M. SAUQUES (Pouvoir à Mme LEBRETON), Mme BERTOLINI (Pouvoir à M. ROMAIN), M. MONNIER.

Secrétaire de séance : Mme DEPIEDS

Le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité.

1°) FINANCES : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, constate la concordance de l'exécution budgétaire du Trésorier avec celle de l'Ordonnateur et approuve les comptes de gestion 2014 du Trésorier Municipal du budget général et des budgets annexes : « Assainissement », « Eau », « Salles Aménagées », « Cuisine Centrale », « Campière », « Ateliers ».

2°) FINANCES : ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

Le Conseil Municipal,

- APPROUVE à la majorité absolue (5 voix contre), le compte administratif 2014 du budget général,
- APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif 2014 du budget annexe « assainissement
- APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif 2014 du budget annexe « Eau »
- APPROUVE, à la majorité absolue (5 voix contre), le compte administratif 2014 du budget annexe « Salles Aménagées »
- APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif 2014 du budget annexe « cuisine centrale »
- APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif 2014 du budget annexe « ateliers relais »
- APPROUVE, à la majorité absolue (5 voix contre), le compte administratif 2014 du budget annexe « la Campière

- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

Les documents comptables exhaustifs sont consultables en Mairie.

3°) FINANCES : AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sauf pour le budget général, le budget annexe « Campière », le budget annexe « Salles Aménagées », votés à la majorité absolue (5 voix contre)

D'affecter les résultats de l'exercice 2014 aux budgets primitifs 2015 comme suit :

BUDGET GENERAL	
<u>résultat 2014</u>	
Fonctionnement:	842 745,94 €
Investissement:	251 834,44 €
<u>Affectation des résultats pour</u> <u>2015</u>	
au compte R002:	492 745,94 €
au compte 1068:	350 000,00 €
au compte R001:	251 834,44 €

BUDGET ANNEXE "SALLES AMENAGEES"	
<u>résultat 2014</u>	
Fonctionnement:	68 513,64 €
Investissement:	98 565,63 €
<u>Affectation des résultats pour</u> <u>2015</u>	
au compte R002:	68 513,64 €
au compte R001:	98 565,63 €

BUDGET ANNEXE "ASSAINISSEMENT"	
<u>résultat 2014</u>	
Fonctionnement:	776 493,02 €
Investissement:	393 336,18 €
<u>Affectation des résultats pour</u> <u>2015</u>	
au compte R002:	476 493,02 €
au compte 1068:	300 000,00 €
au compte R001:	393 336,18 €

BUDGET ANNEXE "CUISINE CENTRALE"	
<u>résultat 2014</u>	
Fonctionnement:	68 882,00 €
Investissement:	52 988,68 €
<u>Affectation des résultats pour</u> <u>2015</u>	
au compte R002:	68 882,00 €
au compte R001:	52 988,68 €

BUDGET ANNEXE "EAU"	
<u>résultat 2014</u>	
Fonctionnement:	533 279,91 €
Investissement:	276 934,99 €
<u>Affectation des résultats pour</u> <u>2015</u>	
au compte R002:	433 279,91 €
au compte 1068:	100 000,00 €
au compte R001:	276 934,99 €

BUDGET ANNEXE "CAMPIERE"	
<u>résultat 2014</u>	
Fonctionnement:	44 285,25 €
Investissement:	23 853,49 €
<u>Affectation des résultats pour</u> <u>2015</u>	
au compte R002:	44 285,25 €
au compte R001:	23 853,49 €

BUDGET ANNEXE "ATELIERS"	
<u>résultat 2014</u>	
Fonctionnement:	27 784,04 €
Investissement:	133 561,94 €
<u>Affectation des résultats pour</u> <u>2015</u>	
au compte R002:	27 784,04 €
au compte R001:	133 561,94 €

4°) FINANCES : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sauf pour le budget général, le budget annexe « Campière », le budget annexe « Salles Aménagées », votés à la majorité absolue (5 voix contre), décide

D'ADOPTER les budgets primitifs 2015 suivants, annexés à la présente délibération :

BUDGET PRINCIPAL 2015	
Fonctionnement :	4 275 237,94 €
Investissement:	1 475 760,76 €

BUDGET ANNEXE 2015 "CUISINE CENTRALE"	
Fonctionnement :	121 282,00 €
Investissement:	103 688,68 €

BUDGET ANNEXE 2015 "ASSAINISSEMENT "	
Fonctionnement :	771 793,02 €
Investissement:	1 252 472,18 €

BUDGET ANNEXE 2015 "CAMPIERE"	
Fonctionnement :	94 585,25 €
Investissement:	30 853,49 €

BUDGET ANNEXE 2015 "EAU "	
Fonctionnement :	556 479,91 €
Investissement:	848 434,99 €

BUDGET ANNEXE 2015 "ATELIERS"	
Fonctionnement :	36 484,04 €
Investissement:	133 861,94 €

BUDGET ANNEXE 2015 "SALLES AMENAGEES"	
Fonctionnement :	321 113,64 €
Investissement:	176 465,63 €

5°) ATTRIBUTIONS DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal, décide (Les Conseillers municipaux représentant les Associations n'ayant pas participé au vote afférent à cet objet) :

1. Pour le Centre Communal d'Action Sociale de Vimoutiers :

- D'attribuer à l'unanimité, une subvention de 107 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Vimoutiers pour la mise en œuvre de ses missions ; de verser ladite subvention en une seule fois ; d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes afférents au versement de ladite subvention.

2. Pour le tissu associatif local et établissements scolaires :

- D'attribuer à l'unanimité sauf pour Vimoutiers Jogging Club voté à la majorité absolue (1 voix contre), Vimoutiers Animation voté à la majorité absolue (6 voix contre) et la M.J.C. voté à la majorité absolue (7 voix contre et 2 abstentions), les subventions suivantes :

Nom association	Date de la demande	Montant attribué	Modalités de versement
Association Sportive du Collège Hée Fergant	08/12/2014	630 €	un versement
Badminton		1 000 €	un versement
Comité d'organisation des foulées du terroir	02/12/2014	2 160 €	un versement
Cyclo-Club de Vimoutiers	02/12/2014		
Majorettes du Pays d'Auge et de Vimoutiers	24/11/2014	200 €	un versement
Marcheurs du Pays d'Auge	06/11/2014		
Passion Quad 61	26/11/2014	100 €	un versement
Tennis club Vimoutiers	26/11/2014	400 €	un versement
Truite Vimonastérienne	28/11/2014	270 €	un versement
Vélo Club	19/11/2014	200 €	un versement
Vimoutiers Football Club	21/11/14	10 000 €	un versement
Vimoutiers Jogging Club	02/12/2014		
Handisport		2 500 €	un versement, après réalisation de la manifestation
Comice Agricole de l'Arrondissement	09/10/2014	108 €	un versement
Comité de Jumelage	01/12/2014	1 350 €	un versement
Vimoutiers Animation		35 000 €	3 versements: mars:15 000 € - juillet: 5 000 € - septembre: 15 000 €
Musée du camembert	09/01/2015		
Camembert au cœur de l'histoire		10 000 €	2 versements : mars 5 000 € - juillet : 5 000 €
Amicale de l'Ecole de Musique	02/12/2014	100 €	un versement
MJC	24/01/2014	31 500 €	acomptes trimestriels
Maison des Mots	01/12/2014	450 €	un versement
Miss° Locale pour insert° prof. sociale des jeunes	02/12/2014	1 800 €	un versement
Chambre des Métiers du Morbihan (vannes)			
FSE Lycée Mézeray Argentan	22/12/2014	16 élèves	
MFR de Trun	15/12/2014	70 €	un versement
MFR de Pointel			
MFR de Vimoutiers	15/10/2014	1 000 €	un versement
Maison familiale de Vimoutiers (aide formation aux jeunes)	13/10/2014	35 €	un versement

CIFAC Caen			
BTP-CFA ALENCON			
BTP-CFA CAEN	29/01/2015	70 €	un versement
BTP-CFA ST PATERNE	02/03/2015	60 €	un versement
Chambre des Métiers du calvados (caen)	09/01/2015	35 €	un versement
Collège Jean Moulin à Gacé	20/01/2015	3 élèves	
Amicale du Personnel de la Ville	03/12/2014	1 440 €	un versement

- D'autoriser M. le Maire à signer les actes afférents au versement de ces subventions 2015.

6°) PATRIMOINE : FIXATION DE TARIFS DE LOCATION DE LOGEMENT COMMUNAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le tarif de location du logement n° 2 situé au-dessus de l'école Jean de la Varendre comme suit et dont l'évaluation sera fonction de l'évolution de l'indice de référence des loyers :

	Tarifs mensuels
Loyer	362,34 €
Charges	151,02 €

Et de charger Monsieur le Maire à signer les actes afférents à la location de ce logement communal ;

7°) BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Ville de Vimoutiers sur l'année 2014 ci-dessous :

CESSION : Aucune cession n'a été réalisée sur l'année 2014

ACQUISITION :

Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Identité du vendeur	Date de délibération	Montant
Terrain	Rue du Nouveau Monde	AO n°534 : 22m ²	Union Nationale des MFR	12-juin-13	euro symbolique

8°) MARCHES PUBLICS : LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte :

- de la communication qui lui a été faite de la liste des marchés notifiés par la ville au cours de l'année 2014 ci-dessous :

1. Marché travaux de voirie 2014 :

Nature	Mode de passation	Titulaire	Montant TTC	Etat	date du marché
travaux	MAPA	COLAS ILE DE France	64 174,08 €	non soldé	06.10.2014

2. Marché mission d'audit des installations de production ECS et conseil MDE :

Nature	Mode de passation	Titulaire	Montant TTC	Etat	date du marché
Etudes	MAPA	APAVE	11 958,00 €	soldé	11.07.2014

3. Fourniture de repas en liaison froide :

Nature	Mode de passation	Titulaire	Etat	date du marché
Fournitures et services	Marché à bon de commande	API Restauration	Non soldé	19.12.2014

9°) INTERCOMMUNALITE : MODIFICATION DES STATUTS DE LA CDC DU PAYS DU CAMEMBERT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la modification l'article D-2-1 Activités musicales des statuts de la communauté de communes du Pays du camembert comme suit :

D-2-1 : Activités musicales

D-2-1-1 : Mise en place d'intervenants musicaux communautaires dans les écoles implantées sur la Communauté de Communes.

D-2-1-2 : Mise à l'étude de la délocalisation de certains cours d'instruments.

D-2-1-3 : Création, gestion et aménagement d'une école de musique communautaire. L'école de musique de Vimoutiers est transférée dans son intégralité à la communauté de communes

INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire donne connaissance des décisions prises dans le cadre de l'article L 2221-22 du C.G.C.T.

Séance levée à 23 h 00

VILLE DE VIMOUTIERS

-Loi du 2 mars 1982

Acte publié le 9 mars 2015

Acte notifié le